

Sur le financement de la création, Franck Riester en équilibriste entre auteurs et éditeurs

Quelle place pour l'artiste-auteur dans l'industrie culturelle ? Le ministre de la culture a présenté le 18 février ses propositions, sans lever l'inconnue sur la question des moyens.

Par [Laurent Carpentier](#) Publié le 19 février 2020 à 06h41

Ils sont tous venus. De l'Union nationale des peintres illustrateurs à la Guilde française des scénaristes, du syndicat des éditeurs à celui des photographes. Le grand salon de la rue de Valois est comble pour entendre les propositions que Franck Riester, le ministre de la culture, doit annoncer à la suite du rapport Racine sur « L'auteur et l'acte de création ». Le ministre est en retard... *« Y a un suspense de dingue. J'ai jamais vu un rapport qui fasse autant de boucan, s'amuse un briscard de ce genre d'exercice. Sauf peut-être le rapport Lescure... Et il n'en est presque rien resté. »*

En janvier, la publication du rapport Racine, du nom de l'ancien patron de la Bibliothèque nationale de France, a su, en effet, canaliser la colère qui grondait depuis quelques années – [et notamment au dernier Festival de la bande dessinée d'Angoulême](#) – en épousant la cause des « artistes-auteurs ». En 140 pages et vingt-trois propositions, le document, touffu, tentait de dresser une ligne directrice entre des métiers souvent éloignés les uns des autres (plasticiens, écrivains, musiciens...) mais réunis par deux mots (la création et les difficultés économiques), et avait, au passage, suscité l'ire des éditeurs qui se sentaient stigmatisés.

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi [Rapport Racine : « Nous en appelons à l'intervention de l'Etat pour donner aux créateurs des conditions plus justes et dignes »](#)**

Autant dire que c'est à un travail d'équilibriste auquel s'attend, mardi 18 février, le ministre – jusqu'ici plus salué pour son travail sur l'audiovisuel que par le monde de la culture – et, derrière lui, tout son cabinet mobilisé sur le sujet, devant une audience aux aguets. Franck Riester va ainsi dérouler un long plan d'action en quatre axes : garantir les droits sociaux, faire évoluer les modèles économiques, donner aux artistes-auteurs les moyens d'être mieux représentés et, enfin, au niveau du ministère, se doter d'outils d'analyse et de suivi.

Une nouvelle mobilisation possible

Sur le premier point, alors que le gouvernement est en pleine redéfinition des régimes spéciaux de retraite, le ministre fait justement valoir qu'il a gagné des arbitrages. Mais entamer sa démonstration par sa volonté d'élargir le statut d'auteur aux directeurs de collection, qui est une demande de longue date des éditeurs, suscite déjà des agacements du côté des auteurs.

L'ensemble du discours va être à cette aune. Acquiescements lorsque Franck Riester annonce une aide financière accordée aux festivals pour payer les séances de dédicaces et les intervenants, mines épanouies quand il promet la mise en place d'outils de suivi que tout le monde appelle de ses vœux, ou la nomination au sein de son cabinet d'un conseiller en charge de ces questions (dont le nom n'est pas encore connu), sourires

lorsqu'il promet des assises nationales d'artistes-auteurs : « *Je serai attentif à la question du financement des organisations représentatives. Défendre les intérêts des artistes-auteurs, cela demande du temps et des moyens.* »

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** [« Pour une politique culturelle respectueuse des valeurs de l'édition »](#)

Sourcils froncés et yeux au ciel, cependant, lorsqu'il ajoute : « *Mais je ne suis pas favorable à l'idée d'un financement obligatoire par les organismes de gestion collective. Il faut trouver des solutions pérennes.* » Et tout le monde de plonger du nez quand sur la question du dysfonctionnement des Agessa mis en lumière par le rapport, le ministre se révèle comme n'ayant pas la main, se contentant de demander à l'organisme qui dépend du ministère des affaires sociales la mise en place d'une « *cellule d'accompagnement appelée à traiter au cas par cas les situations* ».

L'ensemble est riche, long, et passe ainsi de mesures hypertechniques à des vœux rapidement esquissés, dans le souci louable de vouloir le bien de chacun. Las, citer John Steinbeck (« *Le métier d'écrivain fait apparaître celui de jockey comme une situation stable* ») ne saurait suffire à calmer les ardeurs rebelles d'artistes-auteurs dont Franck Riester se voudrait l'avocat.

« *Ne nous mentons pas : entre nous, le sentiment qui domine c'est la déception, s'agace Samantha Bailly, qui représente la Ligue des auteurs professionnels. L'attente était immense. Or, ce qui pouvait être "révolutionnaire" – ce n'est même pas le mot – dans le rapport n'a pas été retenu. Les réponses ne sont pas à la hauteur de la crise. Et nous n'excluons pas aujourd'hui une nouvelle mobilisation.* »

« Concertation et négociation »

Ni le minimum de 10 % de droits sur les œuvres, revendication-phare, pourtant présente dans le rapport, ni le « contrat de commande », renvoyé au bon jugement du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), ne sont en effet au programme. Un casus belli pour la Ligue des auteurs. « *Le 10 % n'a pas été repris, parce que ce n'est pas crédible*, affirme, dans le camp d'en face, Pierre Dutilleul, le directeur général du Syndicat national de l'édition (SNE). *C'était un étendard. Tout varie selon les secteurs. En ce qui concerne les livres d'art ou pour enfants, si vous donnez 10 %, ils n'existent plus.* »

Pierre Dutilleul a des raisons d'être satisfait : le ministre a préféré montrer du doigt l'éternel ennemi de l'étranger, les GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon), plutôt que de froisser les patrons de l'édition. « *J'ai un seul regret, glisse-t-il, que le mot éditeur n'ait pas été prononcé une seule fois. Alors qu'il fait partie intégrante du processus de création.* »

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** [« La relation paternaliste entre l'éditeur et l'auteur est encore très présente »](#)

Si, ici, on se dit satisfait d'annonces « *qui vont dans le bon sens* », dixit Guillaume Prieur, à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, si, là, comme Olivier Bron, des Editions 2024, et président du Syndicat des éditeurs alternatifs, on fait, au contraire, remarquer que « *c'est moins l'annonce de mesures que l'annonce qu'il y aura des*

mesures », le message de Franck Riester a en tout cas le mérite de la cohérence : « *Concertation et négociation. Je prendrai mes responsabilités, mais je n'irai pas seul.* »

Avec cette inconnue éternelle, noyée dans le flot des alinéas : les moyens. « *Une indemnité pour perte de gain est-elle prévue pour les artistes-auteurs qui prendront part aux différentes instances évoquées par le ministre ?*, s'inquiète ainsi, elle aussi, du côté des plasticiens, Amélie Verley, secrétaire générale du TRAM (Réseau art contemporain Paris Ile-de-France). *Les moyens des centres d'art et autres diffuseurs seront-ils augmentés pour favoriser l'exemplarité évoquée ?* »

Hervé Rony, le directeur général de la Société civile des auteurs multimedia, veut voir le côté positif du processus : « *Il y a là un changement de paradigme important, et il faut prendre Riester au mot, aller à la négociation, vite* », confie-t-il. Sans faire de bruit, Bruno Racine, qui vient d'être nommé par François Pinault à la tête du Palazzo Grassi, à Venise, quitte la salle, satisfait : « *Je pense que ce travail a été utile. La question du partage de la valeur ne se décrète pas. Elle se discute.* »